

Urbanisme : le Grand-Figeac fait évoluer son PLUi

Après près d'un an de mise en œuvre, le Grand-Figeac engage une modification de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette démarche vise à ajuster certaines règles, corriger les erreurs identifiées et accompagner les évolutions des projets du territoire, tout en respectant le cadre réglementaire. Les habitants sont également invités à prendre part à la concertation publique.

Après près d'un an de mise en œuvre, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand-Figeac va connaître plusieurs ajustements. Objectif : préciser certaines règles, corriger les erreurs matérielles identifiées à l'instruction et accompagner les évolutions des projets du territoire, dans le respect du cadre réglementaire. Adopté en juillet 2025, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal constitue un document stratégique pour l'aménagement et le développement du territoire du Grand-Figeac. Après presque une année de mise en œuvre, la collectivité engage aujourd'hui une nouvelle étape : faire évoluer ce document pour tenir compte des premiers retours d'expérience et des besoins qui se sont exprimés depuis son approbation. Cela est une demande normale sur ce type de document et avait été annoncé dès son approbation.

Il ne s'agit pas de revoir entièrement le PLUi, mais de procéder à des ajustements essentiellement techniques et localisés, dans la limite de ce que permet la réglementation.

Cette évolution doit notamment permettre de préciser certaines dispositions du règlement, faciliter le traitement des futures demandes des pétitionnaires, et accompagner les évolutions des projets communaux et privés exprimées depuis juillet 2025, tout en restant cohérente avec les orientations fixées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Une modification du PLUi, et non une révision

Ce choix répond à un cadre réglementaire précis. Les évolutions envisagées devront notamment garantir la cohérence interne du document, rester en accord avec le PADD et conserver un bilan de consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles équivalent à celui inscrit dans le PLUi.

La modification ne devra pas non plus entraîner d'impact majeur sur les espaces protégés.

Afin de gagner en efficacité, c'est donc une modification qui sera menée pour être effective mi 2027 au plus tard.

Un travail engagé avec les Communes

Six secteurs pour associer les Communes à la réflexion : Le travail a déjà commencé avec les élus des Communes. Des réunions ont été organisées à l'échelle des six secteurs du Grand-Figeac avant l'été.

Ces rencontres ont permis de présenter le cadre juridique et le déroulement des deux procédures de modification engagées, avec ou sans évaluation environnementale. Elles ont également permis de faire émerger les principaux sujets d'évolution déjà identifiés : agriculture, habitat, énergies renouvelables, secteurs d'aménagement, patrimoine, règlement écrit, zonages, entre autres.

Les premières observations et les souhaits d'évolution des représentants des Communes ont également été recueillis, dans le respect du cadre réglementaire.

Les élus vont poursuivre cette réflexion au sein de leurs instances respectives afin d'enrichir les thèmes déjà identifiés en fonction des enjeux locaux et des projets des nouvelles équipes municipales.

Les habitants aussi sont invités à participer

Cette évolution du PLUi concerne directement l'aménagement du territoire. La population est donc associée à la démarche à travers une concertation publique.

Plusieurs moyens sont prévus pour permettre aux habitants de s'informer et de faire connaître leurs observations.

L'information du public sera assurée notamment par des articles de presse, des articles publiés sur le site du Grand-Figeac et le journal communautaire.

Chacun pourra également adresser un courrier à l'attention de M. le Président du Grand-Figeac.

Enfin, une contribution pourra être déposée sur le registre dématérialisé. Les contributions déposées sur ce registre sont consultables par tout un chacun. (Lien à venir sur le site du Grand-Figeac)